



SEANCE DU 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 avril 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, présente à l'assemblée, la convention à intervenir entre la Commune et le BOUCAU-TARNOS-STADE pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ;

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721) ;

Après en avoir délibéré ;

Approuve la convention conclue pour l'année 2023 entre la Commune et le BOUCAU-TARNOS-STADE pour un montant de 27 000 € ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14 avril 2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 064-216401406-20230414-07_13_04_2023-DE

